
Procès-verbal de la réunion du Bureau élargi du
17 juillet 2018 à 14h30
salle du Conseil Municipal – Gillette

Membres du Bureau présents(es) : Eric MELE, Jacqueline BOUYAC, Roger CRESP, Jean-Pierre DAVID, Patricia DEMAS, Anne-Marie DUVAL, René GILDONI.

Autres présents : Marc BELVISI (Maire de Pierrefeu - Délégué au PNR) – Claude BERENGER (Maire Les Ferres) – Danielle BONNET-VAUCHEZ (Adjointe Maire Roquestéron) - Mireille BOULLE (Adjointe Maire les Mujouls - Déléguée PNR) - Danielle CHABAUD (Maire de Roquestéron) - Renée-Paule GACHET (1^{er} adjoint maire Bouyon – Déléguée PNR) - Isabelle JOHR (Conseillère municipale Cipières - Déléguée PNR) - Jean-Louis PUCETTI (Maire de Toudon-Délégué au PNR) - Myriam NOCERA (1^{ère} Adjointe Maire de Gars – Déléguée PNR).

Absents-Excusés(es) : Jean-Marc DELIA, Yves FUNEL, Charles-Ange GINESY, Gérald LOMBARDO, Stéphane MAILLARD, Jean-Pierre MASCARELLI, Serge MAUREL, Jean-Bernard MION, Jacques VARRONE.

Equipe technique : Sylvie BENAÏM – (Conseillère Technique – Département 06) – Philippe ARDISSON (responsable Financier du PNR) - Elisabeth GALLIEN (Directrice du PNR) –Maryline PIERRE (Responsable Administrative du PNR).

L'an deux mille dix-huit le dix-sept juillet, le Bureau élargi régulièrement convoqué en date du 6 juillet 2018, s'est réuni en session ordinaire – salle du Conseil Municipal à Gillette - sous la présidence de Monsieur Eric MELE.

Le Président accueille l'ensemble des personnes présentes, membres du Bureau ainsi que représentants des communes du Parc et les remercie pour leur présence.

Il laisse la parole à Patricia DEMAS, Maire de Gillette, qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes au sein de sa commune.

Le Président accueille également Jacqueline BOUYAC, membre du Bureau du PNR des Préalpes d'Azur et Conseillère régionale déléguée aux parcs naturels régionaux.

Jacqueline BOUYAC prend la parole pour faire part de son plaisir d'être là aujourd'hui et ajoute qu'elle a été très sollicitée ces derniers mois notamment par La création du PNR de la Sainte-Baume.

En introduction, le Président rappelle que cette réunion de Bureau élargi fait suite aux échanges qui ont eu lieu lors du dernier Comité Syndical du 14 juin au cours duquel il a été convenu, dans le cadre de la révision des statuts du PNR, de fixer définitivement les cotisations statutaires et de retravailler sur les différentes propositions évoquées, avec les maires et les délégués du Parc qui le souhaitent.

Le Président présente l'ordre du jour de cette réunion :

1. Question particulière de la cotisation dans la révision des statuts
2. Autres points d'attention pour la révision des statuts

Le Président rappelle également que cette démarche fait suite à la demande de la Région de révision et d'harmonisation des statuts à l'échelle des PNR de PACA et qui impose par ailleurs de fixer définitivement les cotisations statutaires.

Aussi, le Président ajoute que considérant les orientations budgétaires de l'an dernier, suite aux positions des ECPI, du Département et de la Région, il convient aussi de se réinterroger sur la part communale (1^{er} point de l'ordre du jour).

D'autres modifications dans la révision statutaire sont mineures et portent principalement sur les modes de scrutin et le poids des différents collèges dans la décision (deuxième point de l'ordre du jour).

1. Question particulière de la cotisation dans la révision des statuts

Le Président explique que pour notre Parc, il est proposé aujourd'hui de confirmer définitivement le budget annuel de 900 000 € qui avait été prévu au moment de la création du Parc, considérant qu'à ambitions et contextes intercommunaux comparables, ce Parc a un budget très modeste (voir pièce jointe tableau de comparaison des Parcs).

Le Président laisse la parole à la Directrice qui rappelle que l'impression d'augmentation régulière du budget est liée au fait que le Parc a choisi d'atteindre progressivement son budget en parallèle à la montée en charge de la structure. Dans les faits le budget prévisionnel est maîtrisé et n'a pas fait l'objet d'une révision annuelle suivant l'augmentation du coût de la vie.

La Directrice rappelle qu'il a été présenté lors du dernier Débat d'Orientation Budgétaire (Comité Syndical du 19 décembre 2017), une simulation à 3 ans des grandes masses budgétaires en lien avec la Charte et les actions en cours, en tenant compte de la nécessité pour une structure telle que la nôtre de :

- Disposer d'une avance de trésorerie d'au moins 4 mois,
- Avancer les fonds européens pour en faire bénéficier le territoire (comme tous les maîtres d'ouvrage).

Ce Débat d'Orientation Budgétaire a démontré que 900 000 € était un budget nécessaire minimal pour préserver une capacité d'autofinancement d'action de 100 000 € au-delà de l'animation.

Si l'animation reste le coeur de mission du Parc, il faut néanmoins quelques capacités d'autofinancement, a minima, pour débloquer les financements de droit commun (politiques nationales, régionales, départementales, européennes) pour conduire les actions relevant des engagements de la Charte.

La Directrice ajoute, en outre que ce montant ne permet pas d'atteindre la cible initialement visée de 15 agents permanents ; pour le moment le recours aux subventions et notamment subventions européennes, a néanmoins permis de maintenir la capacité d'action imaginée pour 2016-2018.

Il est rappelé qu'actuellement, les cotisations statutaires sont réparties dans les statuts de la façon suivante :

- Part Région : 50 %
- Part Département : 25 %
- Part EPCI : 20 %
- Part communes : 5 %

Il est proposé dans la révision des statuts :

- Part Région : 50 %
- Part Département : 25 %
- Part EPCI : 18 %
- Part communes : 7 %

En raison des difficultés financières des intercommunalités, notamment pour la CAPG et la CASA, il est proposé de faire passer leur taux de cotisations de 20 à 18 %, ce qui génère un manque budgétaire de 18 000 € (pour aller aux 900 000 €) et de basculer la différence sur les communes qui verraient leur taux passer de 5 à 7 %.

Le Président rappelle qu'au moment de la création du Parc, la « surcharge » imposée aux EPCI (10+15 %) lors du retrait du département (35 à 25%) a permis des cotisations communales à 5 %.

La Directrice précise que c'est par le jeu des taux que l'absence de ces 18 000 € nous tiendra éloigné de la cible de 900 000 €. La Région convient d'apporter 450 000 € dans la mesure où cela reste égal à l'apport cumulé du Département, des EPCI et des communes. Le Département est dans la même logique puisqu'il a accepté la cotisation 2018 au titre de son taux de 25%. Si on ne trouve pas 18 000 en local, la première conséquence est une participation financière de la Région diminuée de 18 000 €. Alors, au lieu de 900 000 € le budget serait de 864 000 € dont 432 000 € Région : soit un écart équivalent à 1 ETP.

Mais si le Département souhaite aussi rester en affichage à 25 % :

- Si les communes restent à : 45 000 €
- Et les EPCI restent à : 162 000 €

Alors :

- le Département, 25% redescend à = 207 000 €
- la Région, 50% redescend à = 414 000 €

Soit total 2019 : 828 000 € au lieu des 900 000 € prévu. Cette différence correspond au financement de 2 équivalents temps plein.

Patricia DEMAS prend la parole pour savoir combien d'agents sont « stabilisés » avec ces prévisions budgétaires et qui sont-ils.

La Directrice lui répond que 12 agents sont stabilisés actuellement, il manque donc 3 agents à l'effectif prévu qui ne pourront pas être recrutés même si les 18 000,00 euros sont collectés, et ajoute que l'équipe « permanente » actuelle est composée comme suit :

- 4 agents « support » : 1 directrice / 1 responsable financier / 1 responsable administratif / 1 secrétaire
- 1 chargé de mission agriculture
- 1 chargé de mission développement local et innovation
- 1 chargé de mission animation CDD / évaluation
- 1 chargé de mission tourisme et pleine nature
- 1 chargé de mission urbanisme, aménagement, paysage et patrimoine
- 1 chargé de mission éducation au territoire et action culturelle
- 1 chargé de mission communication
- 1 chargé de mission biodiversité et milieux naturels

900 000 € permettrait de stabiliser un 13^{ème} poste, mais il n'y a pas eu lieu à ce jour d'arbitrer.

Les autres agents en poste actuellement sont financés au moins à moitié par des actions non pérennes, sauf le poste d'assistant animation territoriale (fête du Parc, et appui à la communication et à l'événementiel).

Marc BELVISI demande si l'augmentation projetée pour les communes se reproduirait dans les années à venir.

Le Président précise que le fait de fixer le montant de la cotisation dans les statuts bloque définitivement ce niveau de ressources statutaires, ce qui est la volonté régionale. Seules des augmentations suivant le coût de la vie et plafonnées à 2% par an pourront alors être décidées par le Comité Syndical.

Madame GACHET interroge le Président sur le fait qu'elle ne voit pas une présence concrète des agents du Parc sur sa commune. Madame CHABAUD ajoute qu'elle ne mesure pas l'impact direct du Parc sur la vallée de l'Estéron et souligne la complexité des dossiers.

Le Président intervient pour préciser que le travail du Parc ne semble pas toujours concret, mais c'est un vrai travail de fond qui a pour objet le développement économique du territoire.

Monsieur BERENGER intervient pour savoir comment sont réglés les flux liés au tourisme dans l'Estéron ? Peut-être faut-il recentrer certaines actions du Parc car on constate une certaine redondance de compétences.

Patricia DEMAS constate qu'il y a un manque de lisibilité dans les actions du Parc et ajoute par ailleurs qu'il est aussi possible de ne pas atteindre la cotisation initialement prévue à 900 000 € mais il faut comprendre quel serait l'impact sur la vie du Parc ? peut-on envisager l'élargissement du périmètre du Parc ?

A titre d'exemple, le Président explique que le montant des cotisations pour une commune du PNR de la Sainte Baume est de 4 000 € alors que dans notre Parc le montant est de 100 euros + 55 cts par habitant.

Madame BOUYAC ajoute qu'il ne faut pas négliger le fait que les communes adhérentes au Parc ont plus facilement accès aux subventions.

Monsieur BELVISI est favorable à cette augmentation de cotisations mais il est plutôt dérangé par le rôle et le discours du Conseil de Développement qui prend parfois une forme de militantisme. (par exemple à propos de pollution lumineuse dans les villages).

Le Président rappelle que le CDD est là pour permettre et faciliter les échanges avec les habitants du territoire et sa ligne politique ne doit pas être différente de celle du Parc mais permettre une ouverture démocratique.

Monsieur BERENGER ajoute que cette ouverture démocratique ne doit pas nuire aux communes membres.

Patricia DEMAS ajoute que si le CDD agit au nom du Parc il doit en partager les avis et opinions et il faut engager un travail en amont et en concertation avec le CDD, le PNR et les élus locaux (Exemple de La Clave). Avant chaque intervention, le CDD doit contacter le Maire de la commune. De plus, les chargés de mission doivent organiser des réunions thématiques par bassin de vie pour expliquer les dossiers / les outils.

Jean-Pierre DAVID considère que les actions du Parc manquent de lisibilité. La communication doit être faite en direction du Maire. Il faut informer chaque commune de ce qui se fait sur son territoire par le Parc. Pour le programme Leader ce travail est fait.

Madame BOUYAC propose également d'envisager la participation des techniciens aux conseils municipaux des communes.

Marc BELVISI intervient à propos des manifestations sportives et notamment de l'Ironman qui pose problème, notamment avec les commerçants.

Madame GACHET ajoute que la commune de Bouyon va refuser à l'avenir le passage de cette course qui pénalise le commerce.

Le Président prend la parole pour expliquer la démarche qui est menée actuellement à ce sujet avec Ironman :

L'organisateur de l'IronMan Nice est particulièrement attaché au parcours vélo sur le territoire, de réputation mondiale. Accueillir l'IronMan est à bénéfice partagé par la ville/Métropole de Nice et l'organisation privée/commerciale de cet évènement, grâce au territoire préservé des Préalpes d'Azur.

L'organisateur est pleinement volontaire à ce jour pour s'inscrire dans la démarche de progrès mise en place par le Parc autour des manifestations sportives :

- Participer à la réflexion sur la localisation/calendrier des nombreuses manifestations pour éviter qu'elles soient toujours subies par les mêmes acteurs économiques pénalisés par la fermeture des routes,
- Démarche exemplaire en terme de prévention des impacts sur l'environnement qui colle aux valeurs des participants de l'Iron Man,
- Promotion remarquable pour le territoire et les bénévoles qui s'impliquent autour de la course auprès des participants sur cette édition 2018,
- Ouverture à un mécénat pour contribuer en échange des impacts résiduels à des projets de développement sur le territoire du Parc (budget 2019 Iron Man Nice en cours de négociation au niveau de l'organisation internationale).

Patricia DEMAS constate que les communes ont de moins en moins de financement direct, il y a donc intérêt pour les communes à être dans le Parc si elles arrivent à utiliser les outils pour compléter les financements accessibles via le Parc, mais encore faut-il avoir connaissance de ces programmes. Il faut développer le partage de l'information et le PNR doit avoir ce rôle.

Le Président ajoute qu'une solution va être trouvée pour améliorer la circulation des informations entre le Parc et les communes.

Marc BELVISI ajoute que les communes de la vallée de l'Estéron attendent beaucoup de la labélisation « rivière sauvage ».

La Directrice précise que dans ce type d'action, la temporalité est importante ; aujourd'hui un audit est en cours, des réunions d'échange vont avoir lieu dans ce cadre fin aout ; la labellisation va se faire avec le SMIAGE ; les projets du programme d'action sur la valorisation du patrimoine, l'itinérance et la gestion des sites sensibles vont pouvoir émerger et être financés via le programme « Espace Valléen » (proposition sera faite au COPIL de Septembre).

Madame BOUYAC quitte la séance à 16h15 et souhaite qu'une solution concernant les cotisations des communes soit trouvée.

La discussion revient sur les 4 hypothèses différentes permettant d'intégrer les 18 000 € d'augmentation de cotisation sur la part communale (voir en annexe). La Directrice explique que les élus présents lors du Bureau du 4 mai dernier se sont penchés sur plusieurs hypothèses proposées le 14 juin en comité syndical et à rediscuter aujourd'hui :

Un tour de table est proposé afin de recenser les avis et commentaires des participants :

- **HYPOTHESE 1 : ventilation des 18 000 €** Sans modifier les règles (forfait base 100 €)- ; on passe alors à 100 €+80 cts/hab au lieu de 100 €+55cts/hab
- **HYPOTHESE 2 : ventilation des 18 000 €** - En parts égales : 383 € de forfait en plus des 100 € (483 €+55 cts/h)-
- **HYPOTHESE 3 : ventilation des 18 000 €** forfaits de base différenciés selon population (Proposition CS du 14 juin)
- **HYPOTHESE 4 : ventilation des 18 000 €** Nouvelle simulation avec tranches plus régulières -

Au tour de table, c'est l'hypothèse n°4 qui est privilégiée si la cotisation communale passe de 5 à 5%

Monsieur PUCETTI ajoute que ce n'est pas le prix qui est important mais la façon dont va être fait le relai de cette information dans les conseils municipaux.

Patricia DEMAS propose qu'un audit concernant la communication soit réalisé rapidement, par ailleurs, il faut sélectionner des actions à réaliser avec une équipe réduite et faire savoir ce qui est fait, avec quelle stratégie ?

Le Président ajoute qu'il faut se donner une ligne directrice plus restreinte car il y a disproportion entre nos moyens et les projets.

Madame CHABAUD pour sa part, considère ne pas être au courant des actions et des projets du Parc, mais reconnaît de son côté ne pas parler du PNR dans sa commune. Elle veut avoir de l'information pour pouvoir communiquer à son Conseil Municipal.

René GILDONI est très satisfait du PNR et des actions menées.

Jean-Pierre DAVID reconnaît que beaucoup de choses sont faites par le Parc mais il n'y a pas assez de retour, ni fertilisation. Il faut donc structurer la communication et prendre le même chemin pendant 2 ou 3 ans afin d'en voir le bénéfice. Le travail qui est fait sur le programme Leader est de très bonne qualité. Pour sa part, également, il retiendrait l'hypothèse 4.

Roger CRESP est très satisfait du travail effectué sur la marque Valeur Parc. La communication numérique est en route, il faut s'y préparer, de même que pour la mutualisation à laquelle nous ne pourrions pas échapper. L'identité de nos communes passe par le Parc, c'est à ce niveau du territoire que les choses doivent se mener.

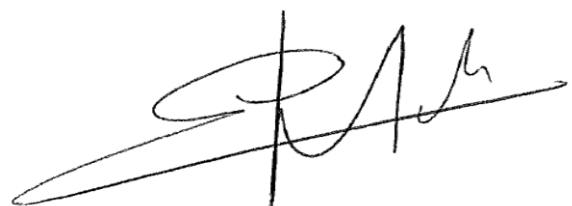
Sur proposition de Marc BELVISI, il est suggéré de ne pas modifier le poids des votes des communes, ce n'est pas là la question, et ça complique la tâche de révision des statuts.

Sylvie BENAÏM ajoute que le Département n'ira pas au-delà des 225 000 €, il a accepté d'augmenter sa cotisation pour permettre au Parc d'accéder au 900 000 €.

Le bureau se réunira le 11 septembre pour préparer le comité syndical du 4 octobre qui remettra le vote des statuts à l'ordre du jour

Le Président remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 17 heures.

Le Président,
Maire de Gourdon,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric MELE', written over a horizontal line.

Eric MELE